

Les permanences juridiques GRATUITES au tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

**Palais de justice – BP 189 – 31806 Saint-Gaudens cedex
Tél. : 05 61 89 80 50**

**Pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations
et vous orienter dans vos démarches.**

AVOCATS

Dans tous les domaines du droit : famille, travail,
consommation, surendettement, logement, pénal.
*Sans rendez-vous, les mercredis de 13 h 45 à 16 h
45.*

NOTAIRES

Successions, actes de notoriété, donations, acquisitions
immobilières, PACS, consentements à adoption, divorce.
*Sur rendez-vous, le 2^e mercredi du mois de 13 h 45
à 16 h 45.*
Tél. : 05 62 73 58 68 (Chambre interdépartementale des
notaires).

*L'accueil du tribunal judiciaire de Saint-Gaudens
vous orientera vers la salle.*

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)

Soutien aux victimes d'infraction pénale, information sur leurs droits et accompagnement.

Permanences physiques : sur et sans rendez-vous, tous les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Tél. : 06 81 35 72 61.

Permanences psychologiques : sur rendez-vous, le lundi de 9 h à 17 h. Tél. : 06 43 37 65 44.

Permanence sociale : sur et sans rendez-vous, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf permanences extérieures) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Tél. : 07 89 02 19 51. Accompagnement Judiciaire Commingeois 31 (AJC31).

MÉDIATION FAMILIALE

Information sur la médiation familiale qui vise à préserver ou restaurer les liens familiaux et à prévenir un éclatement du groupe familial ou un conflit entre générations.

Premier entretien d'information gratuit et confidentiel avec un médiateur familial : sans rendez-vous, 2^e lundi du mois de 9 h à 12 h.

Ecoute Moi Grandir (EMG) - Tél. : 05 61 89 81 31.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Information juridique (fonctionnement des mesures de protection judiciaire, obligations du tuteur/curateur...) et aide à la rédaction (requêtes et comptes de gestion).

UDAF 31 : sans rendez-vous, le 3^e vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h.

Pour toute information sur les autres permanences d'avocats, notaires et huissiers de justice en Haute-Garonne, vous pouvez vous reporter au dépliant **Une question juridique ?** disponible à l'accueil du tribunal judiciaire de Saint-Gaudens ou sur le site du CDAD de la Haute-Garonne : www.cdad-hautegaronne.justice.fr

© Shutterstock



Conseil
départemental
de l'accès
au droit
de la Haute-Garonne